

	Procédures sans négociation (AO, procédure adaptée sans négociation)	Procédures avec négociations
Offre inappropriée	⊖	⊖
Offre inacceptable	⊖	<p><u>Phase de négociation/dialogue :</u></p> <p>En principe : ⊕</p> <ul style="list-style-type: none"> à condition que l'offre ne soit pas anormalement basse <p><u>Une fois la phase de négociation/dialogue terminée :</u></p> <p>En principe : ⊖</p> <p>⊕ Mais régularisation possible si :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'acheteur public l'autorise ; l'offre n'est pas anormalement basse ; et tous les soumissionnaires dont l'offre est inacceptable y soient invités.
Offre irrégulière	<p>En principe : ⊖</p> <p>⊕ Mais régularisation possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> si l'acheteur public l'autorise ; à condition que l'offre ne soit pas anormalement basse ; que tous les soumissionnaires dont l'offre est irrégulière y soient invités ; et que la régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques essentielles des offres 	<p><u>Phase de négociation/dialogue :</u></p> <p>En principe : ⊕</p> <ul style="list-style-type: none"> à condition que l'offre ne soit pas anormalement basse <p><u>Une fois la phase de négociation/dialogue terminée :</u></p> <p>En principe : ⊖</p> <p>⊕ Mais régularisation possible si :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'acheteur public l'autorise ; l'offre n'est pas anormalement basse ; tous les soumissionnaires dont l'offre est irrégulière y soient invités ; et que la régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.